

# ADMINISTRATION DE PILOTAGE DU PACIFIQUE

1000 – 1130, rue Pender Ouest  
Vancouver, C.-B.  
V6E 4A4



## COMMUNIQUÉ

**Date de publication :** Le 24 octobre 2016

**Objet :** Système de dispenses de l'Administration de pilotage du Pacifique (APP) – mesures nouvelles et provisoires

**Région géographique :** Zones de pilotage obligatoire, Colombie-Britannique

### Détails :

Après s'être penchée sur l'incident impliquant le remorqueur *Nathan E. Stewart* survenu récemment à Bella Bella, l'Administration de pilotage du Pacifique (APP) annonce l'entrée en vigueur de mesures nouvelles et provisoires relatives aux dispenses pour les navires dont ceux qui transportent des produits pétroliers.

Actuellement, les navires de plus de 350 tonnes brutes, mais de moins de 10 000 tonnes brutes (majoritairement des remorqueurs et des barges) se voient accorder une dispense si l'exploitant respecte certaines conditions. À compter de maintenant, les conditions additionnelles suivantes entrent en vigueur pour ces navires :

- Tout navire disposant d'une dispense qui entre dans une zone de pilotage obligatoire doit en informer l'APP et fournir une liste des noms des titulaires de dispenses;
- Tout navire doit avoir deux personnes sur le pont en tout temps, dont une doit être le titulaire de la dispense;
- Tout navire peut faire l'objet de vérifications aléatoires par l'APP;
- Tout navire peut être tenu de fournir à l'APP des extraits de son journal de bord indiquant qui était sur le pont à un moment précis;
- Le capitaine doit se trouver sur le pont lors des transits suivants :
  - a. First Narrows (port de Vancouver)
  - b. Second Narrows (port de Vancouver)
  - c. Transit du fleuve Fraser
  - d. Passage Seymour
  - e. Passage Race et Current
  - f. Passage Blackney, passage Weynton et passage Broughton
  - g. Bella Bella
  - h. Boat Bluff
  - i. Chenal Grenville, de Lowe Inlet à Morning Reef

Des restrictions d'itinéraires supplémentaires (assujetties à des consultations avec les intervenants concernés de l'industrie) seront également mises en place pour tous les navires qui transportent des produits pétroliers dans les zones de pilotage obligatoire. Ces restrictions ne s'appliqueront pas aux navires qui approvisionnent en carburant les régions éloignées et les collectivités côtières de la Colombie-Britannique :

- La section nord du passage intérieur est interdite (chenal Grenville, chenal Princess Royal, chenal Finlayson, chenal Seaforth, passage Lama et chenal Fitzhugh).
- Les navires doivent suivre un itinéraire entre la partie continentale et Haida Gwaii après avoir quitté le chenal Gordon au nord-est de l'île de Vancouver.
- Dans de mauvaises conditions météorologiques et après avoir reçu l'autorisation des services du trafic maritime, le navire peut se rendre à Laredo et Principe en empruntant l'entrée Laredo ou l'entrée Browning.

Une période de mise en place de cinq jours s'appliquera aux navires transportant des produits pétroliers qui sont assujettis à ces restrictions d'itinéraire additionnelles et qui se trouvent déjà dans ces régions, où qui s'y trouveront bientôt.

### **Les faits en bref**

- L'Administration de pilotage du Pacifique est une société d'État créée en 1972 en vertu de la *Loi sur le pilotage*. Son mandat consiste à fournir des services de pilotage maritime et des services connexes sécuritaires, fiables et efficaces dans les eaux côtières de la Colombie-Britannique et sur le fleuve Fraser.

### **Citation**

« L'Administration de pilotage du Pacifique s'efforce d'être un chef de file mondial du pilotage maritime. Pour y parvenir, il faut entre autres tirer des leçons des défis qui se sont posés et s'adapter à ces derniers. Les leçons retenues de l'incident impliquant le *Nathan E. Stewart*, et les mesures annoncées aujourd'hui, nous aideront à accroître la sécurité, la fiabilité et l'efficacité du pilotage maritime dans les eaux côtières de la Colombie-Britannique pour certains types de navires. »

Kevin Obermeyer  
*Premier dirigeant*

### **Contact**

Brian Young  
Directeur des opérations maritimes  
604-666-8668  
[brian@ppa.gc.ca](mailto:brian@ppa.gc.ca)

L'Administration de pilotage du Pacifique est en ligne au <http://www.ppa.gc.ca/>.